

Initiatives ministérielles

J'ai examiné le projet de loi et je ne n'y ai rien vu qui force le gouvernement à vérifier auprès de tous ses ministères et organismes si un terrain est vraiment excédentaire. Peut-être le ministre pourrait-il dire quel article du projet de loi l'oblige à le faire?

Le ministre dit qu'il y a une disposition en ce sens dans le projet de loi et qu'un terrain ne peut pas être vendu ou aliéné avant que cela ait été fait.

Je n'ai pas trouvé cette disposition en parcourant rapidement le projet de loi. Ainsi, Postes Canada peut juger un terrain excédentaire même si Travaux publics ou le solliciteur général pourraient avoir besoin de ce terrain.

Nous pouvons donc nous retrouver dans une situation où un organisme du gouvernement peut prendre une mesure nuisible à un autre organisme du gouvernement. S'il y a une disposition empêchant cela dans le projet de loi, j'aimerais qu'elle soit claire pour que les gens sachent qu'elle y est et que les ministères sachent qu'elle y est.

Je remercie encore le député de Broadview—Greenwood pour sa question.

M. Mills: Monsieur le Président, j'ai une brève question à poser à mon collègue.

L'une des choses qui m'inquiètent le plus au sujet de ce projet de loi, c'est la situation qui pourrait se présenter un jour dans ce pays. Nous avons au Québec des terres et des biens de la Couronne dont la valeur s'élève à plusieurs milliards de dollars.

J'aimerais connaître les répercussions que ce projet de loi pourrait avoir sur les biens qui, en raison d'une dépréciation provoquée par les dures réalités économiques du Québec et le débat actuel sur l'unité nationale, pourraient attirer des acheteurs astucieux. Essentiellement, cela revient à éliminer la présence fédérale au Québec.

Nous le savons dans l'ouest du Canada, c'est la présence fédérale de tous les ministères qui, très souvent par le passé, a maintenu l'unité de ce pays. Je suis très inquiet des répercussions que ce projet de loi pourrait avoir sur les terres de la Couronne au Québec.

J'espère certainement que nous n'avons pas ici de sous-programme pour le Québec.

M. Nunziata: Monsieur le Président, mon ami vient de poser une autre question assez grave au sujet des répercussions que ce projet de loi pourrait avoir si l'on opte pour une certaine orientation au Québec.

Je ne sais pas si un inventaire a été dressé. Je ne sais pas si au Québec, en Ontario ou dans une autre province

quelconque, il existe quelque part un répertoire des biens appartenant au gouvernement fédéral.

Il ne s'agit pas ici de compétence juridique. Nous ne parlons pas de terres qui pourraient se trouver à l'intérieur des frontières de l'Ontario, du Québec ou d'une autre province du pays. Nous parlons des propriétaires qui détiennent des titres légaux sur certaines terres dans diverses provinces.

M. Mills: Ils pourraient les donner à la province.

M. Nunziata: En effet. Mon ami dit qu'en vertu de ce projet de loi, le gouvernement fédéral pourrait, en vue d'atteindre certains objectifs politiques, décider de donner ou de céder à une province certaines terres appartenant à l'État.

J'ose espérer qu'il existe quelque part un répertoire central de tous les biens qui appartiennent à l'État dans chacune des provinces. Je suis sûr que nos législateurs, que ce soit à Québec, à Toronto ou dans une autre capitale provinciale, seront surpris de l'étendue des biens que le gouvernement fédéral possède dans chacune des provinces.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, j'aimerais simplement faire une brève observation à l'intention du député libéral de Toronto, qui ne semble pas pouvoir accepter le fait que son parti s'est fait battre aux élections provinciales de l'an dernier. La population de l'Ontario s'est clairement prononcée à cette occasion, faisant savoir à ses représentants qu'elle en avait marre de la mauvaise administration du gouvernement et des marchés qui ont abouti au déficit qu'a accumulé le SkyDome. La population a fait savoir qu'elle voulait que le Nouveau Parti démocratique débarrasse la province du déficit accumulé par les libéraux, celui des conservateurs. . .

• (1400)

M. Lee: Monsieur le Président, j'invoque brièvement le Règlement. Je suis sûr que tous les députés ici présents souscriront à la règle de la pertinence. Ma foi, j'arrive mal à imaginer d'où vient cette histoire. J'inviterais tout simplement les députés, et je suis sûr que le Président m'appuiera, à essayer de s'en tenir à des propos pertinents.

Le président suppléant (M. Van De Walle): J'ai le regret de vous informer que le temps des questions et des observations est maintenant écoulé.